

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : Alain JAYR, Frédéric HAUPERT, Dominique LAURENT, Frédéric DESPIERRES, Nathalie ALBERT, Cyril GROBON, Isabelle DAMIEN, Stéphane ANTOINET, Fabien POLI.

Excusés : Pierre MURAT, François DIAFERIA.

Lecture et approbation du compte-rendu du 08 juin 2020.

1 – Devis cimetière

Monsieur le Maire présentent les différents devis reçus pour l'aménagement du cimetière et la création d'un ossuaire.

Après consultation, le conseil décide de choisir le devis des Pompes Funèbres GOYON pour un montant de 6 482,33 € HT soit 7 778,80 € TTC.

2 – Dépôt d'un dossier de demande subvention pour création d'un ossuaire et aménagement du cimetière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

L'objectif principal de ce projet est donc de créer un ossuaire et d'aménager l'intérieur du cimetière.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		3 866,50 €	
Sous-total autofinancement			
Etat-DETR	Subvention	2 616,50 €	50 %
Sous-total subventions publiques			
Total HT		6 483,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'opération de création d'un ossuaire et l'aménagement du cimetière et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		3 866,50 €	
Sous-total autofinancement			
Etat-DETR	Subvention	2 616,50 €	50 %
Sous-total subventions publiques			
Total HT		6 483,00 €	

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3 – Travaux école et logement communal

Monsieur le Maire explique que le locataire du logement au-dessus de la mairie souhaiterait que le sol de la montée d'escalier ainsi que du couloir soit refait. Enlever la moquette des escaliers et mettre du parquet flottant sur le sol du couloir. Faire regarder à Sébastien pour effectuer les travaux à l'automne.

Radiateurs de la salle de classe à Eve à nettoyer. Les sortir à l'extérieur afin que Sébastien puisse les nettoyer. A faire avant la reprise de l'école.

4 – Modification du temps de travail de l'agent Isabelle CALARD.

L'agent Séverine MURSCHEL ayant demandé une disponibilité d'un an, Isabelle CALARD a accepté de la remplacer à son poste de cantinière. Cela rajoute donc 3h par jour d'école à Isabelle. Il convient donc de solliciter le CDG pour que celui-ci accepte la modification du temps de travail de l'agent Isabelle CALARD avant de prendre la délibération de modification des emplois communaux.

5 – Commission Communale des Impôts Directs – proposition des commissaires.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler les commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs. Pour cela, le Conseil Municipal doit établir une liste de 24 personnes appelées à siéger à la CCID.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Le Maire,